

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

7800, boulevard Châteauneuf

Investissements

200 000 \$

Calendrier

De la mi-août à la mi-novembre 2016

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h.

Entrepreneur

MGB associés inc.

Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et les balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ le béton sera réparé à certains endroits;
- ▶ les joints de béton seront refaits;
- ▶ le balcon au 2^e étage et le garde-corps seront réparés;
- ▶ le scellant sera refait.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ un peu de bruit,
- ▶ un peu de poussière,
- ▶ la présence d'équipements.

Inconvénients majeurs :

- ▶ Vous n'aurez pas accès au balcon du 2^e étage pendant toute la durée des travaux.

Aucun climatiseur n'est permis quand les ouvriers travaillent sur la façade sur laquelle donne votre logement.

- ▶ Vous devrez enlever votre climatiseur quand l'avis vous sera transmis.
- ▶ Vous devez fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec vous



C'est naturel

Rencontre d'information du 11 août :

- ▶ À cette rencontre, **27 locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir : réparation des murs extérieurs et des balcons.
- ▶ Les locataires étaient préoccupés par l'obligation de retirer les climatiseurs dans les logements. L'OMHM leur a confirmé qu'un climatiseur portatif sur roulettes leur sera prêté pendant les travaux sur leur façade, si les portes et fenêtres doivent aussi être condamnées pendant une période d'au moins 5 jours.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- ▶ enlever votre climatiseur, s'il est déjà installé.

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble pour de l'information générale.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Imertha Racijs**,
votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7